#### République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels

Institut National de la Formation Professionnelle

### PROGRAMME DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Métier/ Spécialité :

Z

# Technicien en Alimentation en Eau Potable (A.E.P.)

**Niveau IV** 

INFEP/0011/07/07/A

Juin 2007

#### République Algérienne Démocratique et Populaire

### Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels

Institut National de la Formation Professionnelle

### PROGRAMME DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Métier/ Spécialité:

# Technicien en Alimentation en Eau Potable (A.E.P.)

Niveau IV



Ce Programme de formation par apprentissage a été réalisé dans le cadre du

## Projet de coopération Algéro - Allemande «Promotion de la formation professionnelle par apprentissage » (MFEP/INFP - GTZ/GOPA).

#### Responsables du projet :

Nouar BOUROUBA Directeur National du Projet, Directeur de l'INFP

El Biar Alger

Dr. Wolfgang HAMPUSCH Chef de Mission et Conseiller technique principal,

**GOPA Conseils** 

Rachid KISRANE Responsable du CAAN, INFP El Biar Alger

#### Equipe de conception et d'encadrement de l'assistance technique allemande :

Joachim MENKE Expert international, GOPA Conseils

Akli RAHMOUNI Expert national, GOPA Conseils
Saadi BOUGHAZI Expert national, GOPA Conseils
Belcaçem IRAIN Expert national, GOPA Conseils

#### La mission confiée à ces responsables, concepteurs et encadreurs consistait en :

L'étude et l'analyse du contexte de la formation par apprentissage dans le domaine de l'ingénierie pédagogique, la conception et l'élaboration d'une méthodologie d'élaboration/ adaptation de programmes de formation destinés à ce mode de formation, la réalisation de 14 programmes de formation et le lancement de leur mise en œuvre dans les établissements de formation et les entreprises formatrices dans les wilayas sites du projet.

Les résultats de cette mission et le processus des travaux menés dans ce cadre sont développés en introduction de ce programme.

La réalisation des 14 programmes de formation par apprentissage, dont celui- ci, a été rendue possible grâce à une étroite collaboration des partenaires algériens et allemands : L'équipe du Centre d'Animation de l'Apprentissage au Niveau National (CAAN) et les membres des sept Centres d'Animation de l'Apprentissage Local (CAAL), l'Institut National de la Formation Professionnelle (INFP), les six Instituts de Formation Professionnelle (IFP), des professionnels du secteur économique, des formateurs des établissements de formation et les Experts de l'assistance technique allemande (GTZ - Agence de coopération technique allemande, agissant à travers la société GOPA Conseils).

Ce Programme de formation par apprentissage est élaboré par la commission professionnelle chargée du métier : **Technicien en alimentation en eau potable.** 

Cette commission est constituée de professionnels qualifiés et expérimentés parmi les entreprises et les artisans, de méthodologues du réseau d'ingénierie pédagogique du secteur de la formation et de l'enseignement professionnels (INFP et IFP), de formateurs et les membres du Centre d'Animation de l'Apprentissage Local (CAAL) de la wilaya retenue pour ce métier.

#### Composition de la commission professionnelle :

Nom et Prénom	Fonction et profil	Institution
BOUFELDJIKH Salim	P.S.E.P Ing. Génie civil Concepteur Méthodologue	INFP Alger
MEDDAH Mohammed	PSEP1 Management	CFPA Abadla
YOUSFI Ahmed	PEP Electronique	CFPA Abadla
MESSAOUDI Saliha	PSEP2 Hydraulique	CFPA Abadla
MEHDJOUB Mohamed	Ingénieur Hydraulique	DW Hydraulique Bechar
MOUSLI Abdelkarim	Ingénieur Hydraulique	DW Hydraulique Bechar
BERBAOUI Abderrahmane	Ingénieur Hydraulique	DLEP de Bechar

#### **Encadrement et animation par :**

Akli RAHMOUNI Expert national, GOPA Conseils

Rachid KISRANE Responsable du CAAN, INFP El Biar Alger

#### **SOMMAIRE**

		Page
	Introduction	4
1.	Objectifs généraux de la formation professionnelle par apprentissage	6
2.	Présentation du programme de formation professionnelle par apprentissage	7
2.1.	Destination	7
2.2.	Structure du programme de formation par apprentissage	7
2.3.	Processus d'acquisition des compétences professionnelles	9
2.4.	Documents pédagogiques	9
3.	Profil du métier (spécialité)	10
3.1.	Identification du métier (spécialité)	10
3.2.	Domaine d'activité et description du métier (spécialité)	10
3.3.	Capacités professionnelles	10
3.4.	Exigences du métier et conditions de travail	10
3.5.	Responsabilité du travailleur	11
3.6.	Evolution dans la carrière	11
4.	Curriculum du métier (spécialité)	12
4.1.	Objectif principal du curriculum	12
4.2.	Champs d'activités et leurs compétences professionnelles	13
4.3.	Synthèse du curriculum	15
4.4.	Découpage horaire par semestre, par module et par lieu de formation	17
4.5.	Curriculum de l'Etablissement de formation	18_
4.6.	Curriculum et plan de formation de l'Entreprise formatrice	47
5.	Mise en œuvre du programme : 0rganisation pédagogique et évaluation des compétences	61
5.1.	Organisation pédagogique de la formation	61
5.2.	Organisation de la formation au sein de l'établissement de la formation	61
5.2.1	Organisation des rentrées en formation par apprentissage	61
5.2.2.	Organisation et déroulement de la Formation théorique et technologique complémentaire (FTTC)	62
5.2.3.	Formation de base au niveau de l'EFP	63
5.2.4.	Formation complémentaire	63
5.3.	Formation au sein de l'entreprise formatrice	64
5.4.	Suivi et évaluation des compétences	64
5.4.1.	Organisation du suivi de l'apprenti	64
5.4.2.	Evaluation périodique des compétences professionnelles et instruments pédagogiques	65
5.4.3.	Examen de fin d'apprentissage	65

#### Introduction

Parmi les insuffisances relevées dans le rapport « Diagnostic - Analyse du contexte» de la formation professionnelle par apprentissage, réalisé par les Experts, l'absence de programmes de formation adaptés à ce mode de formation constitue une contrainte majeure pour les formateurs et les maîtres d'apprentissage dans leurs missions d'atteinte de l'objectif de qualité de la formation.

Les programmes existants sont conçus pour la formation dite « résidentielle » et les tableaux - programmes anciennement conçus par l'ex INDEFE sont dépassés par les différentes évolutions techniques et technologiques enregistrées dans le milieu professionnel.

Devant ce constat, le Projet de coopération Algéro - Allemande (MFEP/INFP – GTZ/GOPA) pour la «Promotion de la formation professionnelle par apprentissage » a retenu parmi ses axes de travail une contribution au développement d'une ingénierie pédagogique appropriée au mode de formation professionnelle par apprentissage et notamment dans le domaine d'élaboration/adaptation des programmes de formation. La démarche engagée s'est fixée de réaliser :

- Le diagnostic et l'analyse du contexte de la formation par apprentissage dans le domaine de l'ingénierie pédagogique;
- La conception et l'élaboration d'une méthodologie d'élaboration / adaptation de programmes de formation destinés à l'apprentissage;
- La formation d'un groupe des démultiplicateurs de cette méthodologie parmi les membres des sept Centres d'Animation de l'Apprentissage Local (CAAL) et du Centre d'Animation de l'Apprentissage au Niveau National (CAAN) ainsi que les concepteurs des programmes du réseau d'ingénierie pédagogique (l'Institut National de la Formation Professionnelle INFP et les six Instituts de Formation Professionnelle IFP) ;
- La sélection de 14 métiers/ spécialités selon les critères de choix retenus et à développer à titre expérimental;
- L'encadrement de la production de 14 programmes de formation destinés à l'apprentissage par des « Commissions professionnelles » chargées de l'élaboration ;
- Le lancement de la mise en œuvre de 14 programmes dans les établissements de formation et les entreprises formatrices dans les wilayas sites du projet.

La réalisation de ce programme de formation par apprentissage s'inscrit dans le cadre de cette démarche qui a défini son processus par étape, du recueil des informations jusqu'à sa validation :

- La mise en place d'une Commission professionnelle au niveau local, composée de professionnels qualifiés et expérimentés parmi les entreprises et les artisans, les formateurs de la formation professionnelle, les méthodologues de l'IFP et de l'INFP selon leur compétence par la branche d'activité et les membres du Centre d'Animation de l'Apprentissage Local (CAAL) de la wilaya retenue pour ce métier;
- Les travaux de cette commission sont encadrés par les membres du Centre d'Animation de l'Apprentissage au niveau national (CAAN / INFP) et les Experts de l'Assistance technique allemande;

- Pour les besoins de leurs travaux les membres de la commission procèdent au recueil et à l'analyse des documents et notamment : la nomenclature nationale des spécialités de la formation et de l'enseignement professionnels (Edition 2005), les programmes de formation existants (élaboré selon l'APC ou autre), les textes réglementaires relatifs à la durée et à la sanction de la formation, ainsi que la documentation personnelle de chaque membre et particulièrement l'organisation et la pratique des entreprises;
- Le programme est adapté /élaboré selon la méthodologie proposée sur la base des canevas conçus à cet effet. Le programme est finalisé par les Experts de l'Assistance technique allemande, les membres du CAAN et les méthodologues du réseau d'ingénierie pédagogique et soumis à l'INFP pour sa validation.

### 1. Objectifs généraux de la formation professionnelle par apprentissage

Parmi les objectifs généraux de la formation professionnelle par apprentissage, il est mis en évidence ici essentiellement ceux liés aux aspects pédagogiques et notamment :

- L'amélioration de la qualité de la formation ;
- Le renforcement de la relation entre les établissements de la formation et les opérateurs économiques;
- L'implication effective, volontaire et consciente des professionnels dans le processus de formation des apprentis;
- L'assistance technique et pédagogique des entreprises formatrices par le secteur de la formation professionnelle.

En fait, l'amélioration de la qualité de la formation implique la conjugaison et la concrétisation des objectifs sous jacents ci-dessus évoqués. Au-delà des moyens humains et matériels qu'il s'agit de réunir et de mobiliser, il est nécessaire d'apporter les solutions aux insuffisances actuelles qui entravent le développement de l'apprentissage. Ces solutions touchent principalement l'organisation et les méthodes pédagogiques de ce mode de formation, les programmes de formation et la mise à niveau de la ressource humaine.

La formation par apprentissage, quant elle est bien organisée et correctement gérée aussi bien au niveau de l'établissement de formation professionnelle qu'au niveau de l'entreprise, a fait preuve de sa performance et de sa pertinence par rapport aux autres modes de formation. Les relations fonctionnelles, régulières et permanentes entre le Formateur et le Maître d'apprentissage, l'établissement de formation professionnelle et l'entreprise, constituent une garantie pour la réussite de la formation par apprentissage.

L'entreprise, l'artisan et le maître d'apprentissage sont des acteurs principaux de l'action de former, leur implication à tous les niveaux du cursus de l'apprenti (élaboration du plan de formation, encadrement de l'apprenti, évaluation de la formation) est incontournable.

Pour améliorer ces relations, les pérenniser et rendre effective l'implication des acteurs principaux de l'apprentissage, la démarche préconisée prévoit leur participation aux différentes phases d'adaptation/ou d'élaboration, d'actualisation et de mise en pratique des programmes, ainsi que dans le suivi et le contrôle périodiques d'acquisition des compétences professionnelles.

Dans le même sens, l'assistance technique et pédagogique des entreprises formatrices par le secteur de la formation professionnelle, à travers les établissements de formation professionnelle et les CAAL (Centre d'animation de l'apprentissage au niveau local), est assurée par la formation pédagogique des maîtres d'apprentissage et la mise à disposition des professionnels des instruments pédagogiques (programmes et plan de formation). Pour rendre irréversible cette démarche qualitative, ce travail de coordination nécessaire doit être ponctué par des rencontres périodiques à des échéances fixées préalablement entre tous les acteurs de l'apprentissage.

#### 2. Présentation du programme de formation par apprentissage

#### Destination

Le présent programme de formation par apprentissage est destiné aux formateurs et aux encadreurs des établissements de la formation professionnelle, aux maîtres d'apprentissage et aux services chargés de l'organisation, du suivi et du contrôle de l'apprentissage.

Il constitue un document de référence et le point de départ pour les rédacteurs des contenus de cours, des exercices de travaux pratiques et les tests de contrôle périodique, ainsi que les sujets d'examen de fin d'apprentissage ou autres documents pédagogiques relatifs à l'apprentissage.

#### Structure du programme de formation par apprentissage

Le chapitre 3 : « *Profil du métier (spécialité)*» présente l'identification du métier (spécialité), le domaine d'activité/ description du métier (spécialité), les capacités professionnelles, les exigences du métier et les conditions de travail ainsi que la responsabilité du travailleur et l'évolution dans la carrière.

Le chapitre 4 : « *Curriculum du métier (spécialité)*» présente les objectifs du curriculum (4.1), les champs d'activités et les compétences professionnelles (4.2), la synthèse du curriculum (4.3), le découpage horaire par semestre par module et par lieu de formation (4.4), le Curriculum de l'Etablissement de Formation professionnelle (4.5) et le Curriculum et plan de formation de l'Entreprise formatrice (4.6).

La formation en entreprise et la formation théorique et technologique complémentaire (la FTTC) au sein de l'établissement de formation (EFP) sont structurées en champs d'activités, compétences professionnelles, avec une description des activités professionnelles liées à ces compétences organisées en modules. Chaque module présente l'énoncé des sous-compétences avec les activités à exécuter et l'énoncé de la formation en savoirs théoriques, les techniques et la technologie y afférentes. Les contenus de la formation sous forme de cours et d'exercices pratiques sont préparés et adaptés par les formateurs et les maîtres d'apprentissage par référence au curriculum de formation.

Le curriculum prévoit une « Formation de base » destinée à doter l'apprenti des savoirs théoriques et technologiques et des savoirs- faire pratiques qui lui permettent une intégration facilitée au début de sa formation au sein de l'entreprise avec un minimum de compétences professionnelles.

Elle permet à l'apprenti de se situer par rapport à son futur métier, de mieux comprendre sa relation avec son employeur et son environnement professionnel et d'actualiser ses connaissances de base en matière de langue, de raisonnement et des formules arithmétiques ainsi que des notions d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement. Elle est destinée également à l'acquisition des notions techniques de base et des principes élémentaires qui fondent le métier, dont certains sont approfondis tout au long du cursus de formation.

Cette formation de base est réalisée au sein de l'EFP au début de la formation par apprentissage. Elle peut être réalisée en une ou deux périodes sous forme de stage bloqué.

Le curriculum prévoit également une formation complémentaire qui comprend :

- Les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial;
- L'initiation à l'utilisation de l'outil informatique ;
- Les éléments d'aide à l'insertion professionnelle (emploi, auto- emploi, mini projets).

La synthèse du Curriculum, présentée sous forme de tableau, organise le découpage horaire par module de formation et par période de formation, avec une répartition entre l'entreprise formatrice et l'établissement de formation.

Le volume horaire de la formation est calculé sur la base du contenu du curriculum, estimée en temps nécessaire à l'acquisition des compétences professionnelles requises, en rapport avec les durées de formation fixées par voie réglementaire.

Le temps effectif disponible pour une année de formation est estimé à 1840 heures (sur la base de la durée réglementaire de travail effectif de l'apprenti) à repartir entre les deux lieux de la formation en rapport avec la synthèse du curriculum sachant que le temps disponible est de :

- 46 semaines calendaires effectives au sein de l'entreprise (déduction faite de la période de congé annuel et des jours fériés);
- 40 semaines calendaires effectives au sein de l'établissement de formation (déduction faite des périodes de congés et des jours fériés).

La formation en entreprise formatrice et la formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) au sein de l'établissement de formation sont présentées en deux grandes parties sous forme de tableaux regroupant l'ensemble des modules avec leurs compétences, les activités professionnelles à couvrir/ à exécuter et les savoirs théoriques en matière de techniques, de technologique ainsi que les notions de base en mathématiques, physique et chimie professionnelles, liées au métier.

Le curriculum/ plan de formation de l'entreprise formatrice (4.6) est conçu de manière à répondre à trois objectifs. Il constitue :

- Un outil pédagogique pour le maître d'apprentissage destiné à planifier et organiser les activités de formation de l'apprenti au sein de l'entreprise formatrice :
- Un document pédagogique destiné au suivi et à l'évaluation périodique des compétences acquises par l'apprenti durant son cursus de formation au sein de l'entreprise formatrice;
- Un document de liaison entre le maître d'apprentissage et le formateur, permettant de mettre en évidence la formation pratique non réalisable au sein de l'entreprise formatrice et à prendre en charge au niveau de l'EFP par des exercices pratiques dans les ateliers.

Le chapitre 5 : décrit le processus de « *Mise en œuvre du programme - Organisation pédagogique et évaluation des compétences* » et donne des recommandations pour l'implantation et l'application du curriculum de formation de l'apprenti dans les deux lieux de formation. Ce processus constitue la trame de fond pour l'adaptation du cadre réglementaire en vue d'une généralisation de cette nouvelle démarche.

#### Processus d'acquisition des compétences professionnelles

L'acquisition des compétences professionnelles durant la formation par apprentissage se fait par alternance, entre la formation pratique en entreprise et la formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) au sein de l'établissement de la formation professionnelle (EFP).

La formation en entreprise consiste en l'exécution répétée et progressive des différentes activités, subdivisées en tâches ou opérations, liées à l'exercice du métier. Elle se fait en milieu professionnel sous la responsabilité du maître d'apprentissage qui procède à des démonstrations accompagnées d'explications et veille à la réalisation des différentes phases de l'apprentissage.

Le maître d'apprentissage est un ouvrier ou cadre qualifié ou spécialisé en mesure de dispenser cette formation en entreprise.

Par sa formation dans l'entreprise, l'apprenti est familiarisé aux réalités professionnelles, notamment en matière de communication avec le client, ses besoins et ses réactions (satisfait, non satisfait), le processus de fabrication, les coûts, la performance et la rentabilité de l'entreprise. Cette familiarisation lui permet d'adapter sa prestation et d'améliorer son produit final, de la commande à la livraison du produit.

La formation théorique et technologique complémentaire au sein de l'EFP a pour objet d'assurer à l'apprenti l'acquisition des savoirs, savoirs- faire et savoirs- être nécessaires à l'exercice du métier. Elle est organisée sous forme de cours théoriques et d'exercices et/ou de travaux pratiques.

La FTTC est dispensée par des formateurs de la formation professionnelle ou par des personnes qualifiées, jugées compétentes en la matière par l'établissement de la formation professionnelle.

#### Documents pédagogiques

Les principaux documents pédagogiques utilisés pour assurer la formation par apprentissage sont :

- Le programme de formation par apprentissage :
- Les contenus des cours et exercices préparés et adaptés par les formateurs et les maîtres d'apprentissage;
- Le plan de formation de l'apprenti au niveau de l'entreprise ;
- Le livret d'apprentissage (à adapter à la nouvelle démarche);
- Les outils pédagogiques d'évaluation périodique et les batteries d'examen de fin d'apprentissage (à adapter à la nouvelle démarche).

#### 3. Profil du métier (spécialité)

#### Identification du métier (spécialité)

Dénomination de la spécialité	Technicien en alimentation en eau potable
Code Spécialité	MEE 05
Code Branche professionnelle	M.E.E.
Durée de la formation	24 mois
Niveau d'accès	2 <sup>ème</sup> AS
Niveau de qualification	IV
Diplôme sanctionnant la formation	BT : Brevet de Technicien

#### Domaine d'activité/ description du métier (spécialité)

Le technicien en alimentation en eau potable travaille principalement dans le domaine de l'hydraulique. Ce technicien réalise des tâches liées aux activités de pompage, de traitement et de distribution de l'eau potable (AEP). Il travaille généralement en équipe avec une autonomie relative dans l'exécution de ses tâches.

#### Capacités professionnelles

Le technicien en alimentation en eau potable est capable d'assurer, en collaboration avec l'équipe :

- La gestion technique des ouvrages et de l'installation de stations de pompage et du réseau de distribution d'eau potable
- Le contrôle des réservoirs et des canalisations et la vérification des ressources en eau (niveau d'eau dans les réservoirs et bâches de stockage)
- Le contrôle normalisé de la chloration de l'eau en mesurant le résiduel de chlore
- L'étude des demandes et des besoins des abonnés et des clients en qualité et quantité d'eau potable
- La réalisation des branchements de nouveaux clients sur le réseau : pose de compteur, mise en pression (pour la partie travaux neufs)
- La détection des éventuelles fuites sur le réseau par l'utilisation des corrélateurs acoustiques
- La maintenance et l'entretien préventif des ouvrages, des équipements et des instruments de mesure
- La sécurité du chantier lorsque celui-ci se trouve sur la voix publique

#### Exigences du métier et conditions de travail

Physique (taille, robustesse) : Normale

Lieu de travail : laboratoire, chantier ou atelier

Eclairage : Condition normale d'éclairage

Température : Ambiante

Bruit et vibration : Minimes

Poussière : Minimes

- Risques professionnels : Décharges électriques, brûlures et chutes, produits chimiques
- Contre-indications : Vertiges, somnolence, maladies et allergies aux conditions du métier

#### Responsabilité du travailleur

Sur le travail réalisé, les équipements, les outillages et vis-à-vis de la clientèle

#### Evolution dans la carrière

Par expérience et promotion : Chef de station

Par formation continue : Technicien supérieur

#### 4. Curriculum du métier (spécialité)

La notion de curriculum utilisée ici, implique un processus dynamique de formation dans le sens d'un programme de formation de type ouvert, permettant une adaptation aux réalités du terrain et aux évolutions techniques et technologiques à introduire par les formateurs et les maîtres d'apprentissage.

Le curriculum est présenté sous forme de modules visant des compétences à acquérir.

La notion de module n'est pas comprise dans le sens de la formation modulaire dans sa forme classique. Il s'agit d'une structuration du curriculum en modules qui sont liés entre eux par une logique pédagogique sans cloisonnement. Toutefois, ils ne s'inscrivent pas dans un ordre chronologique obligatoire, nécessitant le commencement d'un module à la fin du précédent. Cette structuration donne une flexibilité dans l'organisation de la formation et permet une adaptation avec la programmation des activités de l'entreprise formatrice.

#### Objectif principal du Curriculum du métier (spécialité)

L'objectif principal du Curriculum vise à donner à l'apprenti une formation de qualité lui permettant de réaliser correctement les activités et les tâches inhérentes à son métier avec des performances acceptables au seuil de son entrée sur le marché du travail.

Cet objectif est réalisé à travers une organisation moderne du cursus de l'apprenti sur la base d'une démarche rationnelle, cohérente et flexible impliquant les principaux intervenants dans sa formation. Cette démarche est concrétisée par l'élaboration et la mise en œuvre du curriculum selon les mêmes principes et vise à développer :

- Les compétences de base liées au métier permettant une intégration facilitée de l'apprenti au sein de l'entreprise formatrice avec un minimum des compétences professionnelles. Elles sont à acquérir au sein de l'établissement de formation au début de sa formation ;
- Les compétences techniques du métier permettant une maîtrise de la technicité nécessaire à l'exécution correcte des activités et des tâches professionnelles. Elles sont à acquérir au sein de l'établissement de formation et dans l'entreprise formatrice ;
- Les compétences complémentaires favorisant une insertion facilitée de l'apprenti dans la vie active et un élargissement de ses capacités liées à une meilleure connaissance de l'entreprise et de son environnement. Elles comportent également une initiation à l'utilisation de l'outil informatique, devenue une nécessité à tout métier au plan de la gestion et du suivi des évolutions techniques et technologiques.

Par ailleurs, le curriculum comporte dans les différents modules, en tant que partie intégrante de la formation de l'apprenti dans les deux lieux de formation, le développement des compétences clés visant les qualités comportementales ainsi que les compétences environnementales lui permettant une maîtrise optimale de son métier et un comportement citoyen.

Parmi ces qualités et compétences, il est indiqué notamment :

- L'esprit d'entreprise et l'approche client ;
- Le souci de la qualité du travail ;
- La capacité de planification et d'organisation de son travail, ainsi que de contrôle et d'évaluation des activités et des tâches réalisées;
- L'esprit d'initiative et de responsabilité ;

- L'aptitude au travail en équipe ;
- La protection de l'environnement en milieu professionnel par l'application des règles d'hygiène et de sécurité du travail inhérentes à tout métier et la préservation du milieu naturel :
- L'aptitude aux changements et à la flexibilité avec une adaptation rapide et des attitudes positives à l'égard des changements professionnel, technique et technologique générés par des situations nouvelles dans son métier et son environnement;
- La responsabilité sociale, etc.

#### Champs d'activité et leurs compétences professionnelles

Les champs d'activités du métier **Technicien en alimentation en eau potable** sont définis comme suit :

Champ d'activité 01 :	Formation de base
Champ d'activité 02 :	Traitement des eaux
Champ d'activité 03 :	Gestion des ouvrages hydrauliques
Champ d'activité 04 :	Fonctionnement d'une station de pompage
Champ d'activité 05 :	Réalisation et gestion d'un réseau de distribution AEP
Champ d'activité 06 :	Formation complémentaire

Les *compétences professionnelles* par champ d'activité se présentent comme suit :

#### Champ d'activité 01 : Formation de base

- Se situer au regard du métier et de la démarche de formation
- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité et de protection de l'environnement
- Appliquer les notions de base de la langue d'enseignement et les formules de calcul arithmétique
- Lire et interpréter un plan d'exécution des travaux en rapport avec le futur métier
- Appliquer les notions de base de mathématiques et de chimie en rapport avec le contrôle, le suivi et la sécurité de la qualité de l'eau
- Identifier et utiliser les instruments de mesure et de contrôle de la qualité de l'eau et des équipements
- Appliquer les différentes techniques en matière d'AEP

#### Champ d'activité 02 : Traitement des eaux

- Faire les prélèvements et l'analyse de l'eau et utiliser les produits chimiques désinfectants
- Exploiter les appareils de traitement de l'eau

#### Champ d'activité 03 : Gestion des ouvrages hydrauliques

- Contrôler le niveau d'eau et faire le comptage
- Contrôler l'hygiène des ouvrages et la qualité de l'eau
- Assurer la maintenance préventive des installations et des équipements hydrauliques

#### Champ d'activité 04 : Fonctionnement d'une station de pompage

- Assurer le fonctionnement d'une station de pompage
- Contrôler la réalisation de l'adduction et des ouvrages annexes

#### Champ d'activité 05 : Réalisation et gestion d'un réseau de distribution AEP

- Réaliser les branchements de nouveaux clients sur le réseau
- Détecter et réparer les fuites sur le réseau

#### Champ d'activité 06 : Formation complémentaire

- Appliquer les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial
- S'initier à l'utilisation de l'outil informatique
- S'informer sur les éléments d'aide à l'insertion professionnelle

#### 4.3. Synthèse du curriculum

Découpage horaire global de la formation entre les cours théoriques et pratiques en établissement de la formation professionnelle et en entreprise formatrice

Nombre de modules : 19

Durée de la formation : 24 mois Volume horaire total : 3680 heures

N° du	N° du Titas du mandula		Durée et lieux de formation			
module	Titre du module	E. Théorie	F.P Pratique	Entreprise	Total	
01	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	12	6	0	18	
02	Lire et interpréter un plan d'exécution des travaux en rapport avec le futur métier	14	4	0	18	
03	Appliquer et respecter les règles d'hygiène et de sécurité en milieu professionnel et de protection de l'environnement	16	4	0	20	
04	Lire et interpréter un plan d'exécution des travaux en rapport avec le futur métier	84	0	0	84	
05	Appliquer les notions de base de mathématiques		12	0	86	
06	Identifier et utiliser les instruments de mesure et de contrôle de la qualité de l'eau et des équipements	12	24	0	36	
07	Appliquer les différentes techniques en matière d'AEP	84	34	0	118	
08	Faire les prélèvements et l'analyse de l'eau et utiliser les produits chimiques désinfectants	84	0	288	372	
09	Exploiter les appareils de traitement de l'eau	32	0	136	168	
10	Contrôler le niveau d'eau et faire le comptage	56	10	274	340	
11	Contrôler l'hygiène des ouvrages et la qualité de l'eau	72	10	294	376	
12	Assurer la maintenance préventive des installations et des équipements hydrauliques	64	10	246	320	
13	Assurer le fonctionnement d'une station de pompage	84	0	336	420	
14	Contrôler la réalisation de l'adduction et des ouvrages annexes	72	0	324	396	
15	Réaliser les branchements de nouveaux clients sur le réseau	112	20	362	494	
16	Détecter et réparer les fuites sur le réseau	64	10	238	312	

No de		Durée et lieux de formation			
N° du module	Titre du module	E.F.P Théorie Pratique		Entreprise	Total
17	Appliquer les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial	24	16	0	40
18	S'initier à l'utilisation de l'outil informatique	10	20	0	30
19	S'informer sur les éléments d'aide à l'insertion professionnelle	20	12	0	32
	Total en heures de Formation	9990	192	2498	3680

Total EFP	1182 heures	32 %
Total entreprise	2498 heures	68 %
Total	3680 heures	100 %

#### 4.4. Découpage horaire par semestre, par module et par lieu de formation

Total				
Modul	Total module	EFP	Entreprise	
Module 1	18	18	0	
Module 2	18	18	0	
Module 3	20	20	0	
Module 4	84	84	0	
Module 5	86	86	0	
Module 6	36	36	0	
Module 7	118	118	0	
Module 8	372	84	288	
Module 9	168	32	136	
Module 10	340	66	274	
Module 11	376	82	294	
Module 12	320	74	246	
Module 13	420	84	336	
Module 14	396	72	324	
Module 15	494	132	362	
Module 16	312	74	238	
Module 17	40	40	0	
Module 18	30	30	0	
Module 19	32	32	0	
Grand Total	3680	1182	2498	

1er semestre				
EFP	EFP Entreprise			
18	0	18		
18	0	18		
20	0	20		
84	0	84		
86	0	86		
36	0	36		
118	0	118		
64	220	284		
11	49	60		
0	0	0		
0	0	0		
0	0	0		
17	67	84		
16	70	86		
7	19	26		
0	0	0		
0	0	0		
0	0	0		
0	0	0		
495	425	920		

2ème semestre			
EFP	Entreprise	Total	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
20	68	88	
21	87	108	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
51	203	254	
33	151	184	
52	144	196	
22	68	90	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
199	721	920	

3ème semestre			
EFP	EFP Entreprise Total		
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
35	145	180	
49	175	224	
37	123	160	
16	66	82	
11	49	60	
32	88	120	
23	71	94	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
203	717	920	

4	4ème semestre			
EFP	Entreprise	Total		
0	0	0		
0	0	0		
0	0	0		
0	0	0		
0	0	0		
0	0	0		
0	0	0		
0	0	0		
0	0	0		
31	129	160		
33	119	152		
37	123	160		
0	0	0		
12	54	66		
41	111	152		
29	99	128		
40	0	40		
30	0	30		
32	0	32		
285	635	920		

# Curriculum de l'Etablissement de formation

#### **CHAMP D'ACTIVITE 1**

#### **FORMATION DE BASE**

#### MODULE: 1 Se situer au regard du métier et de la démarche de formation

Durée de la formation

Théorie 12 h

Pratique 06h

	Sous compétences	Activités professionnelles à couvrir / à	Savoirs théoriques nécessaires
N°	professionnelles	exécuter	Techniques / technologie  Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
1.1	Identifier le métier et ses débouchés	<ul> <li>Avoir un entretien avec un Conseiller à l'orientation et / ou un formateur de la spécialité</li> <li>Connaître l'organisation et le fonctionnement l'établissement de formation</li> <li>Visiter un atelier de la spécialité</li> <li>Connaître les tâches essentielles du métier, les conditions de travail et l'environnement</li> <li>Avoir un aperçu sur les possibilités d'insertion professionnelle</li> </ul>	<ul> <li>Informations générales sur le métier et son histoire</li> <li>Présentation du profil professionnel du métier</li> <li>Informations sur l'établissement de formation et présentation de son organisation</li> <li>Présentation de la filière du métier et de la branche professionnelle</li> <li>Présentation les voies potentielles pour un futur emploi,</li> </ul>
1.2	Connaître le parcours de formation	<ul> <li>Connaître les différentes étapes de la formation par apprentissage et son organisation</li> <li>Identifier les parties principales du programme de formation et sa durée</li> <li>Identifier les principaux intervenants dans le déroulement de la formation</li> </ul>	<ul> <li>Informations générales sur le déroulement de la formation</li> <li>Présentation des champs d'activités et des compétences professionnelles</li> <li>Rappeler le rôle et les missions du formateur et du maître d'apprentissage</li> </ul>

	Sous compétences	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires			
N°	professionnelles		Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres		
1.3	S'informer sur le métier et son environnement professionnel	<ul> <li>Situer le métier dans sa filière, le secteur d'activités et les créneaux porteurs</li> <li>Présenter les voies potentielles pour un futur emploi</li> </ul>	<ul> <li>Informations sur le secteur d'activité, le métier et ses perspectives</li> <li>Les perspectives d'emploi et le dispositif public d'insertion professionnelle des jeunes</li> </ul>			

#### MODULE: 2 Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité et de protection de l'environnement

Durée de la formation

Théorie 14 h

Pratique 4 h

	Sous compétences	ompétences Activités professionnelles à couvrir / à	Savoirs théoriques nécessaires		
N°	professionnelles	exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres	
2.1	Identifier et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité en milieu professionnel	<ul> <li>Définir les règles générales d'hygiène et de sécurité au travail</li> <li>Identifier les règles d'hygiène et de sécurité spécifiques au métier</li> <li>Déterminer et mettre en œuvre les moyens</li> </ul>	<ul> <li>Notions élémentaires d'hygiène et de sécurité au travail</li> <li>Définition les règles d'hygiène et de sécurité spécifiques au métier</li> <li>Recommandations relatives à</li> </ul>		
		et les mesures d'hygiène et de sécurité au travail  Définir et appliquer les règles d'hygiène corporelle et vestimentaire liés au métier	l'hygiène et la sécurité en milieu professionnel  Réglementation en matière d'hygiène et de sécurité		
2.2	Identifier les risques d'accidents et de maladies professionnelles liés au métier et les moyens de leur prévention	Déterminer les risques généraux d'accidents et maladies professionnelles liés au métier et leurs causes principales	Présentation des principales causes et circonstances d'accidents et les moyens de leur prévention		
		<ul> <li>Identifier les risques et maladies professionnelles liés à l'exécution des activités professionnelles et à l'utilisation:         <ul> <li>des outils et des machines,</li> <li>des matières premières et des produits nocifs</li> <li>du courant électrique et des gaz</li> </ul> </li> <li>Définir les moyens de protection individuelle (tenue de travail, casque, gants, lunettes/masque et chaussures de sécurité)</li> </ul>	<ul> <li>Règles générales pour la protection des biens et des personnes</li> <li>Les principaux moyens d'intervention et leur utilisation</li> <li>Actions à accomplir ou comportements à adopter en présence d'accident ou d'incendie</li> <li>Plan et procédures d'évacuation</li> </ul>		

	Sous compétences	^	activités professionnelles à couvrir / à		Savoirs théorique	es nécessaires
N°	professionnelles			Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres	
2.3	Définir et appliquer les mesures et les moyens de protection individuelle et collective	• Co	éfinir les moyens et les mesures protection ollective (organisation de travail, rangement, ération, ventilation, plan d'évacuation et sues de secours) onnaître et appliquer les mesures de lutte ontre l'incendie (emplacement et utilisation es extincteurs, plan d'évacuation et issues e secours) tiliser les moyens de protection individuelle t respecter le règlement intérieur ppliquer les mesures protection collective	•	Présentation des principales causes et circonstances de maladies professionnelles et les moyens de leur prévention	
2.4	Déterminer la conduite à tenir en cas d'accident et effectuer les premiers soins	<ul><li>Id</li><li>Se</li><li>Pr</li><li>av</li><li>pr</li><li>hi</li></ul>	ancer une alerte en cas d'accident lentifier les règles élémentaires de premiers ecours et d'assistance aux accidentés rendre toutes les précautions nécessaires vant d'intervenir orter les premiers secours et soins réventifs et avertir le Responsable iérarchique et/ ou le Responsable de la écurité	•	Programme de formation de sauveteur secouriste de travail (SST)  Notions de premiers secours et assistance aux accidentés en cas de:  - Brûlures  - Blessures  - Hémorragies  - Chocs électriques  - Intoxications (inhalation)	

	Sous compétences	ous compétences Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires		
N°	professionnelles		Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres	
2.5	Déterminer les risques du métier sur l'environnement et prendre les mesures pour sa protection	<ul> <li>Identifier les effets nocifs portant atteinte à l'environnement (Aspects généraux)</li> <li>Déterminer les éléments à risques sur l'environnement provenant des activités du métier</li> <li>Identifier les mesures de prévention des effets et des risques sur l'environnement</li> <li>Appliquer les mesures de lutte contre les effets et les risques sur l'environnement et les différentes pollutions</li> <li>Utiliser les différents moyens et techniques de lutte contre la pollution</li> </ul>	<ul> <li>Généralités sur l'environnement : Les composants environnementaux (homme, eau, air, sol, faune, flore)</li> <li>Définition générale de la pollution et des risques majeurs sur l'environnement</li> <li>Programme national pour la protection de l'environnement</li> <li>Principes et règles d'évacuation et d'élimination des déchets</li> </ul>		

#### MODULE: 3 Appliquer les notions de base de la langue d'enseignement et les formules de calcul arithmétique

Durée de la formation

Théorie 16 h

Pratique 04 h

	Sous compétences	Activités professionnelles à couvrir / à	Savoirs théorique	es nécessaires
N°	professionnelles	exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
3.1	Maîtriser les techniques d'expression, d'écriture et de communication	<ul> <li>Etudier et analyser une commande d'un client</li> <li>Elaborer une commande de matière d'œuvre et/ ou de prestations</li> <li>Participer et intervenir lors d'une séance de travail</li> <li>Elaborer un document de travail (schémas, devis, facture, compte rendu, rapports, etc.)</li> <li>Maîtriser le langage technique et professionnel et de communication avec les collaborateurs et les clients</li> </ul>	<ul> <li>Mise à niveau en matière de langue d'enseignement : Les techniques de rédaction, de formulation et de communication</li> <li>Les différents modèles de documents utilisés dans le métier (spécialité) et leur formulation</li> <li>Formes et objectifs des documents de travail</li> <li>Techniques d'expression et de communication professionnelle, liées au métier (spécialité)</li> </ul>	
3.2	Utiliser les formules de base du calcul professionnel	<ul> <li>Maîtriser les formules de base du calcul professionnel lié au métier</li> <li>Déterminer et calculer les quantités, les rapports, les proportions et les pourcentages</li> <li>Etudier, analyser et élaborer des documents et ou rapports (bilans) statistiques</li> <li>Utiliser des paramètres et / ou des indicateurs de résultats ou de performance</li> </ul>		<ul> <li>Les bases du calcul professionnel</li> <li>Rappel des notions fondamentales de physique et de chimie professionnelle liées au métier</li> <li>Les paramètres d'évaluation et d'analyse des quantités</li> <li>Les règles de calcul de rapports et de taux.</li> </ul>

	Sous compétances	ous compétences Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires			
N°	professionnelles		Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres		
3.3	Maîtriser les principes fondamentaux de la géométrie en matière de plans et / ou de schémas	<ul> <li>Elaborer des tracés, des plans de travail et / ou des schémas</li> <li>Calculer les périmètres, les surfaces et les volumes</li> </ul>		<ul> <li>Les notions de base de dessin et de tracés de plans de travail et / ou de schémas</li> <li>Rappel des règles de calcul de périmètres, de surfaces et de volumes</li> </ul>		
3.4	Utiliser les unités de mesures	<ul> <li>Identifier les unités de mesures</li> <li>Convertir des unités de mesure</li> </ul>	Les instruments de mesures liés au métier (spécialité)	<ul> <li>Les unités de mesure</li> <li>Conversion d'unités de mesure</li> </ul>		

#### MODULE : 4 Lire et interpréter un plan d'exécution des travaux en rapport avec le futur métier

Durée de la formation

Théorie 84 h

Pratique 0 h

	Sous compétences	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires			
N°	professionnelles		Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres		
4.1	Lire un plan topographique	<ul> <li>Lire la courbe des niveaux</li> <li>Lire les côtes de terrain</li> <li>Etudier l'état du terrain</li> </ul>	<ul> <li>Allure du terrain (terrain plat, accidenté)</li> <li>Nivellement du sol (profil en long)</li> <li>Légende : route, arbres, poteaux électriques</li> </ul>			
4.2	Lire le plan de masse	<ul> <li>Etudier le réseau d'AEP</li> <li>Déterminer les types de conduites</li> <li>Déterminer le diamètre et le linaire des conduites</li> <li>Etablir un devis quantitatif</li> </ul>	<ul> <li>Le type des réseaux (maillé, ramifié)</li> <li>La matière de la conduite (PVC, fonte, acier)</li> </ul>	<ul> <li>Formule de base : Q=VxS S=ΠD²/4</li> <li>Calcul arithmétique</li> </ul>		
4.3	Interpréter le démontage	Identifier les pièces spéciales et accessoires	Coude, té, cône de réduction, vanne, ventouse			

### MODULE : 5 Appliquer les notions de base de mathématiques et de chimie en rapport avec le contrôle, le suivi et la sécurité de la qualité de l'eau

Durée de la formation

Théorie 74 h

Pratique 12 h

	Sous compétences		Savoirs théorique	ues nécessaires
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
5.1	Identifier les étapes de résolution des équations du 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> degrés	<ul> <li>Appliquer les principes fondamentaux de mathématiques en rapport avec le métier</li> <li>Résoudre les équations du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degrés</li> <li>Résoudre des équations par méthode graphique</li> </ul>		Les principes des fonctions et des équations du 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> degrés  A(X) = B(X)  - ax²+c=o (a, c) réels  - ax+bx=0 (a, b) réels  - ax²+bx+c=0 (a, b, c) réels
5.2	Tracer des graphes	Représenter les graphes à partir d'un calcul de fonction		<ul> <li>Etude de fonctions : <ul> <li>à variable réelle</li> <li>racine</li> <li>logarithmique</li> <li>exponentielle</li> <li>circulaire</li> </ul> </li> <li>y = ax</li> <li>y = ax + b</li> <li>y = ax² + bx + c</li> </ul>
5.3	Identifier les produits désinfectants	Classifier les produits désinfectants	Types et caractéristiques des produits désinfectants : Le chlore, l'eau de javel, hypochlorite de calcium, le chlorure de chaux, le sulfate, la chaux	

#### MODULE : 6 Identifier et utiliser les instruments de mesure et de contrôle de la qualité de l'eau et des équipements

Durée de la formation Théorie 12 h Pratique 24 h

	Sous compétances	ous compétences		Savoirs théoriqu	es nécessaires
N°	professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter		Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
6.1	Identifier les instruments de mesure et de contrôle	Définir les instruments de mesures et de contrôle :  Le compteur d'eau  Le débitmètre  Le manomètre	•	Types et caractéristiques des instruments de mesures et de contrôle	Calcul de volume et de pression
6.2	Utiliser les instruments de mesure et de contrôle	<ul> <li>Exploiter les instruments de mesures et de contrôle</li> <li>Mesurer le volume de l'eau (en stock, consommée, etc.)</li> <li>Mesurer les pressions</li> <li>Analyser la qualité de l'eau</li> <li>Définir le fonctionnement des équipements</li> </ul>	•	Les fonctions et l'utilisation des appareils de mesures, de contrôle et de détection	

#### MODULE N° 7 Appliquer les différentes techniques en matière d'AEP

Durée de la formation

Théorie 84 h

Pratique 34 h

	Sous compétences		Savoirs théoriques nécessaires			
N°	professionnelles		Techniques / Technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres		
7.1	Identifier et évaluer les besoins en eau	<ul> <li>Définir la nature des besoins</li> <li>Déterminer la variation des besoins</li> <li>Evaluer la consommation type par personne et autres usages</li> <li>Evaluer la réserve d'incendie</li> </ul>	<ul> <li>Les normes de consommation d'eau :         <ul> <li>Par type de population : (besoin domestique, industriel, autres).</li> </ul> </li> <li>Par type de zone : tissu urbain, rural</li> <li>Par saison : période estivale (hiver, été)</li> </ul>	<ul> <li>Q = N x D</li> <li>Q : Besoin en eau (débit)</li> <li>N : Nombre d'habitant</li> <li>D : Dotation hydrique (dépend de la population)</li> </ul>		
7.2	Appliquer les grandeurs de référence	<ul> <li>Déterminer la consommation moyenne par type de consommateurs : journalière, horaire et de pointe</li> <li>Evaluer le coefficient de pointe journalier</li> <li>Définir les écarts</li> </ul>		<ul> <li>Q = N x D (débit moyen)</li> <li>Exemple : Q = N x D / 86400 (litre/seconde)</li> <li>K : coefficient de pointe = 3</li> <li>Q = N x D x 3 (débit de pointe)</li> <li>Exemple : Q = N x D x 3 / 86400 (litre/seconde)</li> </ul>		

	Sous compétences		Savoirs théoriques nécessaires			
N°	professionnelles		Techniques / Technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres		
7.3	Classifier l'adduction et le réseau de distribution	Déterminer les dimensions de la conduite d'adduction et de distribution	Les types de transfert : par refoulement ou gravitaire			
7.4	Classifier les ouvrages de stockages	<ul> <li>Définir le type d'ouvrage en fonction des besoins et de la configuration du terrain :</li> <li>Réservoir</li> <li>Château d'eau</li> <li>Bâche à eau</li> </ul>	Les types et caractéristiques des ouvrages et principes de refoulement	• Adduction par refoulement : D = 1,5 √Q (formule de BRES)		
7.5	Sélectionner le type de canalisations adaptées	Définir la canalisation à réaliser en fonction du réseau : PVC, fonte, fonte ductile, en acier, PEHD	Types et caractéristiques des canalisations			

#### CHAMP D'ACTIVITE 2 TRAITEMENT DES EAUX

#### MODULE : 8 Faire les prélèvements et l'analyse de l'eau et utiliser les produits chimiques désinfectants

Durée de la formation Théorie 84 h Pratique 0 h

N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires	
			Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
8.1	Faire le prélèvement de l'eau	<ul> <li>Effectuer le prélèvement de l'eau au niveau de la source, réservoir, puits, forage et chez les abonnés</li> <li>Utiliser les « bêchers » stérilisés</li> <li>Déterminer la turbidité, la conductivité, le PH, la densité, la viscosité</li> <li>Etablir un rapport d'analyse et le procèsverbal</li> </ul>	<ul> <li>Instruments de prélèvement</li> <li>Etude des modèles de rapport et PV</li> </ul>	
8.2	Utiliser les produits désinfectants	<ul> <li>Déterminer les quantités de produits désinfectants à utiliser</li> <li>Procéder à la désinfection de l'eau</li> </ul>	<ul> <li>Types et caractéristiques des produits désinfectants</li> <li>Etudier le test "jar test"</li> </ul>	
8.3	Appliquer les procédés de filtration de l'eau	Identifier les différentes étapes de la filtration	Types et caractéristiques des différents procédés et cas de filtration	

#### MODULE : 9 Exploiter les appareils de traitement de l'eau

Durée de la formation

Théorie 32 h

Pratique 0 h

N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires	
			Techniques / technologie  Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres	
9.1	Identifier les appareils de traitement	<ul> <li>Identifier les types d'appareils selon les différents principes et procédés de traitement</li> <li>Définir leur fonctionnement</li> </ul>	<ul> <li>Présenter les types et les caractéristiques des appareils</li> <li>Expliquer les différents principes et procédés de traitement : la filtration, l'adoucissement, la purification, la stérilisation, le dessalement par osmose</li> <li>Démontrer le fonctionnement des appareils de traitement</li> </ul>	
9.2	Exploiter les pompes doseuses	<ul> <li>Déterminer les besoins de traitement de l'eau</li> <li>Définir le produit de traitement à utiliser</li> <li>Régler les débits volumétriques</li> </ul>	<ul> <li>Présenter les grandes familles de pompes : <ul> <li>Volumétriques</li> <li>Rotatives</li> <li>Alternatives</li> <li>Centrifugeuses</li> </ul> </li> <li>Les pompes doseuses (types, caractéristiques et principes de fonctionnement) : <ul> <li>Pompes à membranes</li> <li>Pompes à piston</li> <li>Pompes à vis</li> </ul> </li> </ul>	

#### CHAMP D'ACTIVITE 3 GESTION DES OUVRAGES HYDRAULIQUES

MODULE : 10 Contrôler le niveau d'eau et faire le comptage

Durée de la formation

Théorie 56 h

Pratique 10 h

N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires	
			Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
10.1	Quantifier l'eau pompée à partir de la source	<ul> <li>Déterminer le débit d'eau à partir de la source (donnée par hydrogéologue)</li> <li>Calculer le volume pompé pendant un temps T</li> </ul>	Forage : niveau dynamique et niveau statique	<ul> <li>V = S x H</li> <li>V : Volume (m³)</li> <li>S : Section (m²)</li> <li>H: Hauteur d'eau (m)</li> </ul>
10.2	Contrôler le niveau d'eau dans les différents ouvrages de stockage	Calculer le volume d'eau au niveau des ouvrages de stockage	Les types et formes des différents ouvrages de stockage	

## MODULE : 11 Contrôler l'hygiène des ouvrages et la qualité de l'eau

Durée de la formation

Théorie 72 h

Pratique 10 h

	Sous compétences	Activités professionnelles à couvrir / à	Savoirs théorique	es nécessaires
N°	professionnelles	exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
11.1	Protéger et entretenir les ouvrages hydrauliques	<ul> <li>Réaliser un périmètre de sécurité de l'ouvrage hydraulique,</li> <li>Assurer l'entretien et l'hygiène de l'ouvrage hydraulique,</li> <li>Préserver l'ouvrage hydraulique des cas d'infection</li> </ul>	Règles et principes de sécurité	<ul> <li>P = 1/6 x H,</li> <li>P : périmètres de sécurité</li> <li>H : hauteur de l'ouvrage</li> </ul>
11.2	Contrôler la qualité de l'eau au niveau de l'ouvrage hydraulique	<ul> <li>Analyser régulièrement la qualité de l'eau au niveau de l'ouvrage hydraulique,</li> <li>Etablir un rapport concernant la potabilité de l'eau</li> </ul>	Les normes et les tests de contrôle	

# MODULE : 12 Assurer la maintenance préventive des installations et des équipements hydrauliques

Durée de la formation

Théorie 64 h

Pratique 10 h

	Sous compétences	Activités professionnelles à couvrir / à	Savoirs théorique	es nécessaires
N°	professionnelles	exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
12.1	Assurer la maintenance préventive des installations des équipements hydrauliques	<ul> <li>Effectuer des visites périodiques et régulières des installations hydrauliques (infrastructures)</li> <li>Vérifier le fonctionnement normal des installations hydrauliques</li> <li>Effectuer les opérations de maintenance préventive</li> <li>Etablir un rapport de visite et de constats avec les opérations de maintenance effectuées</li> </ul>	<ul> <li>Modèles de Plans types des installations hydrauliques</li> <li>Plan de visites et points sensibles</li> <li>Rapports types de visite et de constats</li> </ul>	
12.2	Assurer la maintenance préventive des équipements hydrauliques	<ul> <li>Effectuer des visites périodiques et régulières des équipements hydrauliques</li> <li>Vérifier le fonctionnement normal des équipements hydrauliques</li> <li>Effectuer les opérations de maintenance préventive selon les recommandations du constructeur</li> <li>Etablir un rapport de visite et de constats avec les opérations de maintenance effectuées</li> </ul>	<ul> <li>Modèles de Plan des équipements hydrauliques</li> <li>Types et caractéristiques des équipements hydrauliques (Pompes Immergées, verticales et horizontales</li> <li>Plan de maintenance des équipements hydrauliques (notices techniques)</li> </ul>	

# CHAMP D'ACTIVITE 4 FONCTIONNEMENT D'UNE STATION DE POMPAGE

#### MODULE: 13 Assurer le fonctionnement d'une station de pompage

Durée de la formation Théorie 84 h Pratique 0 h

	Sous compétences	Activités professionnelles à couvrir / à	Savoirs théorique	es nécessaires
N°	professionnelles	exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
13.1	Vérifier le niveau de débit de pompage de l'eau	<ul> <li>Déterminer le débit de l'eau pompée</li> <li>Définir la quantité de l'eau au niveau de la station</li> <li>Établir un rapport de constat</li> </ul>		
13.2	Contrôler les équipements hydrauliques	<ul> <li>Vérifier le système de commandes avec les différents organes électriques</li> <li>Lire les différents index (compteur électrique et hydraulique)</li> </ul>	Schémas de fonctionnement	

## MODULE : 14 Contrôler la réalisation de l'adduction et des ouvrages annexes

Durée de la formation

Théorie 72 h

Pratique 0 h

	Sous compétences	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Savoirs théorique	es nécessaires
N°	professionnelles		Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
14.1	Faire le suivi de la réalisation de l'adduction et des ouvrages annexes	<ul> <li>Lire le plan de réalisation de l'adduction et des ouvrages annexes</li> <li>Assurer la conformité de la réalisation avec le plan en vérifiant:         <ul> <li>Le diamètre et le type de la conduite</li> <li>La pose correcte de la conduite et du lit de sable et du grillage avertisseur)</li> </ul> </li> <li>La pose des équipements hydrauliques suivant leur fonctionnement</li> <li>La qualité du béton, du ferraillage et du coffrage</li> <li>La qualité des tampons pour les regards</li> </ul>		
14.2	Assurer la mise en service de l'adduction de l'eau	<ul> <li>Définir les équipements en ligne</li> <li>Veiller au bon fonctionnement des équipements en ligne</li> <li>Etablir un rapport de constat</li> </ul>		

#### CHAMP D'ACTIVITE 5 REALISATION ET GESTION D'UN RESEAU DE DISTRIBUTION AEP

#### MODULE : 15 Réaliser les branchements de nouveaux clients sur le réseau

Durée de la formation

Théorie 112 h

Pratique 20 h

	Sous compétences	Activités professionnelles à couvrir / à	Savoirs théorique	es nécessaires
N°	professionnelles	exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
15.1	Préparer le chantier	<ul> <li>Obtenir l'autorisation établie par les services des eaux</li> <li>Lire le plan d'exécution</li> <li>Définir et quantifier le matériel et les matériaux nécessaires à la réalisation du réseau</li> </ul>	Plan et normes d'exécution d'un réseau	
15.2	Réaliser le branchement	<ul> <li>Matérialiser le point de raccordement</li> <li>Procéder au piquage de branchement</li> <li>Exécuter les différentes étapes de branchement suivant le plan fourni par le service concerné</li> <li>Remettre en état le site, nettoyer et ranger les matérielles</li> </ul>		

	Sous compétences	nces Activités professionnelles à couvrir / à		Savoirs théoriqu	es r	nécessaires	
N°	professionnelles		exécuter		Techniques / technologie	ľ	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
15.3	Mettre en service le branchement	•	Mesurer la pression d'arrivée d'eau Comparer la pression fournie			•	Formules de dimensionnement des canalisations :  - P = ρgh, - P = 3 N + 5 - p : La pression - g : La masse volumique d'eau, - h : La hauteur d'étage, - N : Le nombre des étages
15.4	Assurer la maintenance préventive des équipements du réseau hydraulique	•	Veillez au bon fonctionnement des vannes Effectuer des visites régulières des équipements et des vannes Etablir des rapports de visite	•	Etudier le phénomène de la purge		

## MODULE : 16 Détecter et réparer les fuites sur le réseau

Durée de la formation

Théorie 64 h

Pratique 10 h

	Sous compétences	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires		
N°	professionnelles		Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres	
16.1	Détecter les fuites	<ul> <li>Maîtriser les différentes méthodes de détection</li> <li>Déterminer le type de fuites</li> </ul>	Présentation des appareils		
16.2	Réparer les fuites	<ul> <li>Définir les moyens de réparation avec les pièces spéciales d'intervention suivant les types de canalisation</li> <li>Isoler la zone de réparation</li> <li>Effectuer les travaux de réparation</li> </ul>	Le schéma : Etudier un type de by- pass		
16.3	Désinfecter la conduite réparer et mettre en service	<ul> <li>Définir les moyens de désinfection nécessaire suivant le type de la conduite</li> <li>Etablir un rapport de constat</li> </ul>			

#### CHAMP D'ACTIVITE 6

#### **FORMATION COMPLEMENTAIRE**

#### MODULE : 17 Appliquer les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial

Durée de la formation

Théorie 24 h

Pratique 16 h

	Sous compétences		Savoirs théorique	s nécessaires
N°	professionnelles	Activités professionnelles à couvrir/à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, autres
17.1	Identifier les différentes organisations et fonctions essentielles de l'entreprise et les tâches y afférentes	<ul> <li>Identifier les différentes organisations de l'entreprise :         <ul> <li>Types d'entreprise</li> <li>Structures hiérarchiques</li> <li>Structures fonctionnelles</li> </ul> </li> <li>Identifier les fonctions essentielles :         <ul> <li>La fonction gestion et ses tâches essentielles</li> <li>La fonction financière et ses tâches principales</li> <li>La fonction production</li> <li>La fonction commerciale</li> </ul> </li> </ul>	<ul> <li>Les statuts d'entreprise (EPE, SPA, SARL, EURL, etc.)</li> <li>La composante d'une entreprise (organigramme, ressource humaine, équipements)</li> <li>Bilan financier, rendement</li> <li>Règlement intérieur d'une entreprise</li> </ul>	
17.2	Identifier les notions de base de l'offre et la demande, de la rentabilité et de la facturation	<ul> <li>Identifier les notions de base sur les coûts de revient, le rendement d'une main d'œuvre qualifiée (temps unitaire)</li> <li>Définir les principes et la fonction de régulation du marché sur le coût des biens et services proposés</li> <li>Rédiger et établir une facture et les démarches de recouvrement</li> </ul>	<ul> <li>Cheminement de base sur le calcul du rendement d'une main d'œuvre (Taux horaire)</li> <li>Barème des prix en vigueur relatif aux prestations de service</li> </ul>	

	Sous compétences		Savoirs théorique	s nécessaires
N°	professionnelles	Activités professionnelles à couvrir/à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, autres
17.3	Développer les notions de base d'une approche entreprenariale	<ul> <li>Comprendre le fait d'orienter un projet vers les besoins du client et les opportunités du marché</li> <li>Identifier les avantages et l'intérêt de proposer des produits nouveaux</li> <li>Distinguer les différentes fonctions et leur interaction en matière de produit, de prix, de marché et de promotion</li> </ul>	<ul> <li>Développer les notions et principes de satisfaction des besoins du Client</li> <li>Expliquer les avantages des produits novateurs</li> <li>Présenter les principes de base de la liaison : Produit - Prix et Promotion</li> </ul>	
17.4	Développer les principes de base pour une auto évaluation de ses capacités professionnelles	<ul> <li>Identifier les exigences de la fonction « entreprenariat »</li> <li>Définir les compétences essentielles de cette fonction telles que l'expérience professionnelle approfondie et la maîtrise du métier</li> <li>Mesurer ses capacités professionnelles et personnelles pour mener à bien un projet</li> <li>Définir les atouts nécessaires à un Entrepreneur pour réussir son projet</li> </ul>	<ul> <li>Présenter les règles élémentaires pour monter et réaliser un projet qui réussi</li> <li>Présenter les atouts et les motivations nécessaires à un Promoteur de projet</li> </ul>	
17.5	Identifier les règles de gestion de la matière première et de la pièce de rechange	<ul> <li>Définir les différents composants</li> <li>S'informer sur les techniques de gestion</li> <li>Identifier les outils de gestion</li> <li>S'informer sur les procédures d'entrée et de sortie des produits du magasin</li> <li>Définir les techniques de rangement et d'entreposage sur différents types de support et de rayonnage</li> </ul>	<ul> <li>Présenter les différents modèles d'outils de gestion:         <ul> <li>Fiche d'inventaire</li> <li>Bon d'entrée</li> <li>Bon de sortie</li> <li>Bon de commande</li> <li>Bon de livraison</li> </ul> </li> <li>Démontrer les techniques d'approvisionnement du magasin</li> <li>Présenter les différents modèles de support et rayonnage de rangement</li> </ul>	

#### MODULE N° 18 S'initier à l'utilisation de l'outil informatique

Durée de la formation Théorie 10 h Pratique 20 h

	Sous compétences			Savoirs théoriqu	ues nécessaires
N°	professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter		Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
18.1	Identifier les éléments composant un poste de travail informatique et assurer leur connexion	<ul> <li>Déterminer la composition d'un poste de travail informatique</li> <li>Définir la fonction de chaque élément du poste de travail informatique</li> <li>Déterminer l'interaction des différents éléments</li> <li>Installer et connecter les unités d'entrée</li> <li>Installer et connecter les unités de sortie</li> <li>Assurer la protection et la sécurité de l'installation</li> </ul>	•	Notions de base de l'informatique et principales définitions Présentation des éléments composant le poste de travail informatique : l'écran, le clavier, la souris, l'unité centrale (Boîtier d'alimentation, lecteur CD Rom, lecteur de disquettes, le disque dur, la carte mère, le micro processeur, la rame, la carte vidéo, la carte son et la carte réseau), l'imprimante, l'onduleur, le modem, la Web Cam, le scanner, etc.  Directives et précautions de raccordement des différents éléments	
18.2	Exploiter un micro- ordinateur (Système d'exploitation Windows)	<ul> <li>Déterminer les éléments de l'interface Windows</li> <li>Utiliser correctement les principales fonctions du Système d'exploitation Windows</li> <li>Exploiter le système Windows</li> </ul>	•	Présenter l'environnement Windows, Bureau et fenêtres : Poste de travail, Corbeille, Menu Démarrer, Les fichiers et les dossiers : Créer, Nommer, Rechercher, Copier, Déplacer et supprimer.	

	Sous compétences		Savoirs théoriques nécessaires
N°	professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie  Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
18.3	Utiliser un logiciel de traitement de texte et tableaux (Microsoft Word)	<ul> <li>Identifier le Microsoft Word et ses barres de menu</li> <li>Traiter le texte</li> <li>Dessiner un tableau</li> </ul>	<ul> <li>Définition d'un traitement de texte : la saisie, la mise en forme, la correction d'orthographe et de grammaire,</li> <li>L'impression : la mise en page, l'aperçu avant impression</li> <li>Les tableaux : Création, lignes et colonnes (insertion et ajout)</li> </ul>
18.4	Utiliser un logiciel de calcul (Microsoft Excel)	<ul> <li>Identifier le Microsoft Excel et ses barres de menu</li> <li>Créer des classeurs</li> <li>Elaborer des graphes</li> </ul>	<ul> <li>Définition d'un tableur</li> <li>Les classeurs : les feuilles de calcul et les cellules</li> <li>Insertion : lignes, colonnes, formules de calcul et fonction</li> <li>Représentation graphique : Histogramme, secteur, courbe, etc.</li> </ul>

## MODULE : 19 S'informer sur les éléments d'aide à l'insertion professionnelle

Durée de la formation Théorie 20 h Pratique 12 h

	Sous compétences	Activités professionnelles à couvrir / à	Savoirs théoriqu	es nécessaires
N°	professionnelles	exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, autres
19.1	Elaborer un Curriculum vitæ (CV)	<ul> <li>S'informer sur les avantages d'un CV bien élaboré et de son utilisation</li> <li>Identifier la structure et le rôle d'un Curriculum vitæ (CV)</li> <li>Décrire les composantes avec précisions : Identité, cursus et profil de formation, expérience professionnelle, qualités personnelles, etc.</li> </ul>	<ul> <li>Modèle de rédaction d'un curriculum vitae</li> <li>Les principes directeurs et les avantages de l'utilisation d'un CV</li> </ul>	
19.2	Rédiger une lettre de motivation (demande d'emploi)	<ul> <li>Identifier la structure d'une demande d'emploi (expéditeur, destinataire, l'objet, la date)</li> <li>Définir les éléments pertinents de la demande d'emploi : références de formation, expériences, présentation, âge, etc.</li> <li>Formuler et personnalise la demande d'emploi par la volonté d'obtenir l'emploi, la disponibilité, la loyauté et l'engagement</li> </ul>	<ul> <li>Modèle de rédaction de la demande d'emploi</li> <li>Appliquer les techniques de communication</li> </ul>	

	Sous compétences	Activités professionnelles à couvrir / à	Savoirs théoriqu	ues nécessaires
N°	professionnelles	exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, autres
19.3	Préparer et réaliser un entretien d'embauche	<ul> <li>Saisir l'importance de se préparer à un entretien d'embauche</li> <li>Manifester son intérêt pour l'emploi et faire preuve de courtoisie au moment de l'entrevue</li> <li>Distinguer les différents types d'entrevue, en tenant compte de leurs atouts</li> <li>Rechercher des informations sur :         <ul> <li>l'entreprise : sa place et son importance sur le marché, ses produits, ses perspectives</li> <li>le futur métier envisagé : ses exigences et les conditions de son exercice</li> </ul> </li> </ul>	Application des simulations	
19.4	Identifier les techniques de recherche d'emploi et les démarches pour l'auto emploi	<ul> <li>Connaître les structures du Service public chargé de l'emploi</li> <li>Identifier les formalités d'inscription comme demandeur d'emploi</li> <li>Rechercher les informations sur les entreprises et leurs besoins en main d'œuvre qualifiée</li> <li>Rechercher les informations sur le dispositif d'aide à l'emploi mis en place par l'Etat</li> </ul>	<ul> <li>Présentation du Service public chargé de l'emploi : localisation et missions (ANEM – ALEM, la commune, etc.)</li> <li>Informations sur le tissu économique de la région et de la localité</li> <li>Présentation du dispositif d'aide à l'emploi mis en place par l'Etat : DIPJ – ANSEJ – ANGEM etc.</li> </ul>	

# Curriculum et plan de formation de l'entreprise formatrice

#### **CHAMP D'ACTIVITE 2** TRAITEMENT DES EAUX

**MODULE:8** Faire les prélèvements et l'analyse de l'eau et utiliser les produits chimiques désinfectants

Durée de formation 288 Heures

N°	Sous Compétences professionnelles à	Activités professionnelles à exécuter	Mise en œuvre du c de formation de l					on de l'apprenti p l'apprentissage (		
	acquérir	·	Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6
8.1	Faire le prélèvement de l'eau	Remplir d'eau brute les bêcher stérilisés par l'eau brute								
		Vérifier l'odeur et la saveur								
		Vérifier le goût								
		Voir la couleur								
		Etablir un rapport et un procès verbal (PV)								

<sup>1)</sup> A confirmer par une croix (X) pour chaque sous compétence réalisée au sein de l'entreprise ou à couvrir par l'EFP (2) Cette partie est à remplir au cours de la formation selon la grille de notation et d'évaluation

N°	Sous Compétences professionnelles à	Activités professionnelles à exécuter	Mise en œuvre du c de formation de			oréciat Maître				
	acquérir	·	Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6
8.2	Utiliser les produits désinfectants	<ul> <li>Consulter les floques</li> <li>Consulter les maties décantes</li> <li>Calculer la turbidité</li> <li>Calculer la conductivité</li> <li>Calculer le PH</li> <li>Calculer la densité</li> <li>Calculer la viscosité</li> </ul>								
8.3	Appliquer les procédés de filtration de l'eau	<ul> <li>Utiliser le sulfate d'aluminium (AL2 (SO3)</li> <li>Utiliser la chaux hydrate CA (oh) 2</li> <li>Injecter l'hypochlorite de sodium (NacL)</li> <li>Injecter les produits chimiques par des pompes doseuses</li> <li>Régler le débit volumétrique</li> <li>Agiter les bêchers remplis par l'eau à traiter</li> <li>Faire le test "jar test" (un floculon)</li> </ul>								

<sup>1)</sup> A confirmer par une croix (X) pour chaque sous compétence réalisée au sein de l'entreprise ou à couvrir par l'EFP (2) Cette partie est à remplir au cours de la formation selon la grille de notation et d'évaluation

#### MODULE N° 9 Exploiter les appareils de traitement de l'eau

Durée de formation

N°	Sous Compétences professionnelles à	Activités professionnelles à exécuter	Mise en œuvre du de formation de			réciati Vaître				
	acquérir	·	Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6
9.1	Exploiter les appareils de traitement	<ul> <li>Définir les types d'appareils</li> <li>Identifier leur fonction</li> </ul>								
9.2	Exploiter les pompes doseuses	<ul> <li>Régler les débits volumétriques</li> <li>Contrôler les doses injectées par volume</li> </ul>								

<sup>1)</sup> A confirmer par une croix (X) pour chaque sous compétence réalisée au sein de l'entreprise ou à couvrir par l'EFP (2) Cette partie est à remplir au cours de la formation selon la grille de notation et d'évaluation

#### **CHAMP D'ACTIVITE 3**

#### **GESTION DES OUVRAGE HYDRAULIQUE**

MODULE: 10 Contrôler le niveau d'eau et faire le comptage

Durée de formation

N°	Sous Compétences professionnelles à	Activités professionnelles à exécuter	Mise en œuvre du de formation de					l'appr rentiss		
	acquérir	·	Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6
10.1	Quantifier l'eau pompée à partir de la source	<ul> <li>Vérifier le débit donné par la source d'eau (donnée par hydrogéologue)</li> <li>Quantifier l'eau donnée à partir de la station de pompage</li> <li>Veiller à ce que la quantité d'eau distribuée soit suffisante</li> </ul>								
10.2	Contrôler le niveau d'eau dans les différents ouvrages de stockage	<ul> <li>Mesurer le niveau d'eau</li> <li>Compter les différents volumes</li> <li>Veiller à l'arrivée d'eau au niveau des ouvrages de stockage</li> </ul>								

<sup>1)</sup> A confirmer par une croix (X) pour chaque sous compétence réalisée au sein de l'entreprise ou à couvrir par l'EFP (2) Cette partie est à remplir au cours de la formation selon la grille de notation et d'évaluation

#### MODULE: 11 Contrôler l'hygiène des ouvrages et de la qualité de l'eau

Durée de formation

N°	Sous Compétences professionnelles à	Activités professionnelles à exécuter  Mise en œuvre du curriculum et de formation de l'entreprise (							renti pa sage (2	
	acquérir		Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6
11.1	Protéger et entretenir les ouvrages hydrauliques	<ul> <li>Mettre en place le gardiennage</li> <li>Clôturer les ouvrages</li> <li>Installer l'éclairage</li> <li>réparer les fuites des ouvrages</li> <li>Nettoyer les ouvrages de stockage</li> </ul>								
11.2	Contrôler la qualité de l'eau au niveau de l'ouvrage hydraulique	<ul> <li>Prélever une quantité d'eau</li> <li>Faire une analyse visuelle</li> <li>Goûter l'eau</li> </ul>								

<sup>1)</sup> A confirmer par une croix (X) pour chaque sous compétence réalisée au sein de l'entreprise ou à couvrir par l'EFP (2) Cette partie est à remplir au cours de la formation selon la grille de notation et d'évaluation

#### MODULE N° 12 Assurer la maintenance préventive des installations et des équipements hydrauliques

Durée de formation

N°	Sous Compétences professionnelles à	Activités professionnelles à exécuter	Mise en œuvre du de formation de			réciati Vaître				
	acquérir	·	Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6
12.1	Assurer la maintenance préventive des	Effectuer des visites périodiques et régulières des installations hydrauliques (infrastructures) selon le planning fixé								
	installations et des	Vérifier leur fonctionnement normal								
	équipements hydrauliques	Effectuer les opérations de maintenance préventive selon les indications et le plan de maintenance								
		<ul> <li>Contrôler les conditions de protection des installations hydrauliques</li> </ul>								
		Etablir un rapport de visite et de constats avec les opérations de maintenance effectuées								
12.2	Assurer la maintenance préventive des équipements hydrauliques	<ul> <li>Effectuer des visites périodiques et régulières des équipements hydrauliques selon le planning fixé</li> <li>Contrôler les équipements hydrauliques et vérifier leur fonctionnement normal</li> </ul>								
	nyuraunques	Effectuer les opérations de maintenance préventive selon les recommandations du constructeur								
		Contrôler les conditions de protection des équipements hydrauliques								
		Etablir un rapport de visite et de constats avec les opérations de maintenance effectuées								

<sup>1)</sup> A confirmer par une croix (X) pour chaque sous compétence réalisée au sein de l'entreprise ou à couvrir par l'EFP (2) Cette partie est à remplir au cours de la formation selon la grille de notation et d'évaluation

#### **CHAMP D'ACTIVITE 4**

#### FONCTIONNEMENT D'UNE STATION DE POMPAGE

MODULE: 13 Assurer le fonctionnement d'une station de pompage

Durée de formation

N°	Sous Compétences professionnelles à	Activités professionnelles à exécuter	Mise en œuvre du de formation de			réciati Vaître				
	acquérir	·	Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6
13.1	Vérifier le niveau de débit de pompage de l'eau	<ul> <li>Vérifier l'existence de l'eau</li> <li>Vérifier l'abri</li> <li>Vérifier le niveau statique de l'eau</li> <li>Contrôler le branchement de l'électricité</li> </ul>								
13.2	Contrôler les équipements hydrauliques	<ul> <li>Vérifier le type de pompe</li> <li>Vérifier les caractéristiques de la pompe</li> <li>Contrôler la conduite d'aspiration et la crépine</li> <li>Vérifier les armoires de commande para port</li> <li>Vérifier l'installation des pompes</li> <li>Vérifier les instruments de sécurité de la station</li> </ul>								

<sup>1)</sup> A confirmer par une croix (X) pour chaque sous compétence réalisée au sein de l'entreprise ou à couvrir par l'EFP (2) Cette partie est à remplir au cours de la formation selon la grille de notation et d'évaluation

N°	Sous Compétences professionnelles à	Activités professionnelles à exécuter	Mise en œuvre du de formation de			réciat Maître				
	acquérir		Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6
13.3	Intervenir sur les	Vérifier le système de commandes								1
	équipements hydrauliques	Vérifier les différents organes électriques								1
		Vérifier l'alignement du groupe électropompe								1
		Vérifier les étanchéités (presse étoupe)								İ
		Vérifier la pression								1
		Relire les différents index (compteur électrique et hydraulique)								ı
		Vérifier la vibration de la pompe								i
										İ
										İ
										İ
										1
										1
										1
										1
										1
										İ
										1
										i
										i
										i

<sup>1)</sup> A confirmer par une croix (X) pour chaque sous compétence réalisée au sein de l'entreprise ou à couvrir par l'EFP (2) Cette partie est à remplir au cours de la formation selon la grille de notation et d'évaluation

#### MODULE: 14 Contrôler la réalisation de l'adduction et des ouvrages annexes

Durée de formation

N°	Sous Compétences professionnelles à	Activités professionnelles à exécuter	Mise en œuvre du de formation de					l'appr rentiss		
	acquérir	·	Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6
14.1		Suivre les itinéraires de la conduite								
	réalisation de l'adduction et des	Vérifier le diamètre et le type de la conduite								
	ouvrages annexes	Exécuter les terrassements (ouverture de la tranchée)								
		Vérifier la pose de lit de sable								
	•	Vérifier la pose correcte de la conduite								
		Vérifier la pose des équipements hydraulique								
		Vérifier la réalisation conforme des regards								
		Vérifier le remblaiement de la conduite								
14.2	Assurer la mise en service de l'adduction	Vérifier l'étanchéité des équipements en ligne (ventouse, vidange, vanne, clapet anti-retour	)							
	de l'eau	Vérifier le bon fonctionnement des équipement	ts							
		Vérifier l'emplacement exact de ces équipements								

<sup>1)</sup> A confirmer par une croix (X) pour chaque sous compétence réalisée au sein de l'entreprise ou à couvrir par l'EFP (2) Cette partie est à remplir au cours de la formation selon la grille de notation et d'évaluation

#### **CHAMP D'ACTIVITE 5**

#### REALISATION ET GESTION D'UN RESEAU DE DISTRIBUTION AEP

MODULE: 15 Réaliser les branchements de nouveau client sur le réseau

Durée de formation

N°	Sous Compétences professionnelles à	Activités professionnelles à exécuter	Mise en œuvre du de formation de			réciati Maître				
	acquérir	·	Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6
15.1	Préparer le chantier	Vérifier l'autorisation de piquage établi par le service des eaux								
		Faire un sondage de la conduite existante								
		Fournir les matériaux nécessaires								
		Fournir les matériels								
		Placer les plaques de signalisation								

<sup>1)</sup> A confirmer par une croix (X) pour chaque sous compétence réalisée au sein de l'entreprise ou à couvrir par l'EFP (2) Cette partie est à remplir au cours de la formation selon la grille de notation et d'évaluation

N°	Sous Compétences professionnelles à	Activités professionnelles à exécuter	Mise en œuvre du de formation de			réciat Vaître				
	acquérir		Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6
15.2	Réaliser le branchement	<ul> <li>Ouvrir la tranchée</li> <li>Poser un lit de sable</li> <li>Faire le raccordement</li> <li>Poser les tuyaux</li> <li>Placer les pièces nécessaires</li> <li>Installer le compteur d'eau</li> <li>Faire l'essai d'écoulement</li> <li>Remblayer la tranchée</li> <li>Evacuer les terres excédentaires à la décharge publique</li> </ul>								
15.3	Mettre en service le branchement	<ul> <li>Placer et lire le manomètre</li> <li>Vérifier la pression fournie</li> </ul>								
15.4	Assurer la maintenance préventive des équipements du réseau hydraulique	<ul> <li>Vérifier le bon fonctionnement des vannes</li> <li>Purger les ventouses utilisées</li> <li>Vérifier les vidanges</li> </ul>								

<sup>1)</sup> A confirmer par une croix (X) pour chaque sous compétence réalisée au sein de l'entreprise ou à couvrir par l'EFP (2) Cette partie est à remplir au cours de la formation selon la grille de notation et d'évaluation

#### MODULE: 16 Détecter et réparer les fuites

Durée de formation

N°	Sous Compétences professionnelles à acquérir	Activités professionnelles à exécuter	Mise en œuvre du curriculum et plan de formation de l'entreprise (1)		Appréciation de l'apprenti par le Maître d'apprentissage (2)					
			Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6
16.1	Détecter les fuites	Localiser les fuites								
		Utiliser les appareils de détection								
		Injecter les colorant s								
		Utiliser les matériels acoustiques								
		Veiller sur la sécurité du chantier								
16.2	Réparer les fuite	Utiliser les pièces spéciales d'intervention et de réparation suivant les types de canalisation								
		remettre en état initial le lieu								
16.3	Désinfecter la conduite réparée et mettre en service	Nettoyer la conduite réparée								
		Rincer la conduite								
		Mettre en service le réseau (la mise en eau)								

<sup>1)</sup> A confirmer par une croix (X) pour chaque sous compétence réalisée au sein de l'entreprise ou à couvrir par l'EFP (2) Cette partie est à remplir au cours de la formation selon la grille de notation et d'évaluation

# Grille de notation et d'évaluation

Signification	Note	Points	Appréciation
Une performance correspondant aux exigences d'une manière particulièrement bien	1	de 20 – 18	très bien
Une performance correspondant entièrement <b>bien</b> aux exigences	2	moins de 18 - 16	bien
Une performance correspondant <b>généralement assez bien</b> aux exigences	3	moins de 16 - 13	assez bien
Une performance qui est caractérisée par des manques, mais qui répond encore généralement aux exigences	4	moins de 13 - 10	moyen
Une performance qui <b>ne répond pas aux exigences</b> , mais qui révèle qu'il y a des connaissances de base et qu'on peut rectifier des insuffisances dans un délai de temps prévisible	5	moins de 10 - 7	insuffisant
Une performance qui ne correspond pas aux exigences et qui révèle que même les connaissances de base sont si incomplètes que les insuffisances ne peuvent pas être rectifiées dans un délai de temps prévisible	6	moins de 7 - 0	très insuffisant

# 5. Mise en œuvre du programme de formation: Organisation pédagogique et évaluation des compétences

#### Organisation pédagogique de la formation

Le programme de formation par apprentissage est mis en en œuvre conjointement par l'EFP et l'entreprise formatrice. Pour garantir une qualité de formation à l'apprenti, il est indispensable d'organiser les relations de travail entre le maître d'apprentissage et le formateur et d'assurer leur étroite collaboration par des rencontres régulières et permanentes.

Le programme de formation est le document de base qui définit les compétences à acquérir par l'apprenti durant son cursus de formation. Il constitue un outil pédagogique de référence pour le formateur et le maître d'apprentissage qui doivent organiser chacun dans son domaine, leur action de formation conformément à la structuration des différents modules de formation en respectant particulièrement les temps consacrés à chaque module.

L'organisation pédagogique de la formation de l'apprenti dans son volet mise en oeuvre, est définie dans son ensemble par l'EFP qui coordonne le déroulement du cursus de l'apprenti.

L'EFP fixe en relation avec l'entreprise formatrice, l'emploi du temps en définissant les périodes de la FTTC et les périodes de la formation pratique en entreprise, en tenant compte du volume horaire défini par le programme de formation.

L'emploi du temps fixé est communiqué aux formateurs chargés du suivi et de la FTTC et au maître d'apprentissage ainsi qu'à l'apprenti. L'ATP chargé de l'apprentissage assure la coordination entre les différents intervenants et veille au respect de l'emploi du temps.

#### Organisation de la formation au sein de l'établissement de formation

Pour être efficace, la formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) au sein de l'EFP, doit être organisée de façon méthodique dans ses différents volets depuis la rentrée en formation jusqu'à l'examen de fin d'apprentissage :

- Organisation et harmonisation des rentrées
- Constitution de groupes homogènes d'apprentis
- Affectation de formateurs de la spécialité pour les cours de la FTTC
- Désignation des salles de cours et des ateliers pour les travaux pratiques avec les équipements et la matière d'œuvre nécessaires en fonction du programme de formation
- Préparation des aides didactiques à remettre à l'apprenti
- Organisation et gestion des évaluations périodiques des compétences
- Préparation et organisation de l'examen de fin d'apprentissage.

#### Organisation des rentrées en formation par apprentissage

La rentrée en formation par apprentissage est un moment fort dans le déroulement du cursus de l'apprenti. Elle doit être organisée minutieusement de l'accueil de l'apprenti jusqu'au lancement concret de la formation.

#### (1) Harmonisation des rentrées :

Pour des raisons évidentes d'efficacité et de qualité de la formation ainsi que de coordination des activités pédagogiques, il est indispensable de fixer une même date de rentrée en apprentissage pour tous les apprentis d'un même groupe de façon à permettre un déroulement régulier de leur cursus de formation.

Ainsi le suivi de la formation pratique et les évaluations périodiques des compétences acquises deviennent plus aisées et faciles à programmer.

Il est recommandé d'organiser deux (02) rentrées en apprentissage par an à une date préalablement fixée (octobre et février), en rapport avec les périodes de validation des contrats d'apprentissage.

Afin d'exploiter au maximum les opportunités de formation révélées tardivement, il peut être envisagé exceptionnellement une 3<sup>ème</sup> rentrée (avril) dont la date doit être fixée également au préalable.

#### (2) Constitution des groupes homogènes d'apprentis :

Après la validation des contrats d'apprentissage et sous la coordination de la DFEP, les EFP en collaboration avec le CAAL, doivent constituer des groupes homogènes d'apprentis ayant un même niveau d'accès et une même spécialité. Chaque groupe ne devrait pas dépasser le nombre de 25 apprentis.

En raison de la difficulté objective, liée aux effectifs réduits de certaines spécialités dans un même établissement, il est préconisé 3 cas possibles :

- Au sein d'un même établissement, il est recommandé d'organiser un groupe pour une spécialité à chaque fois que l'effectif des apprentis est suffisant;
- Si l'effectif des apprentis est insuffisant, il est recommandé d'organiser un groupe pour une spécialité au niveau d'un établissement choisi en raison de son affectation pédagogique, regroupant des apprentis de deux ou plusieurs établissements organisés en zone géographique (selon la démarche « zoning »);
- Exceptionnellement, pour les apprentis en effectif très réduit, il est recommandé d'organiser *un groupe pour une famille de métiers* en respectant le même niveau de formation.

#### (3) Concertation avec l'entreprise formatrice :

Afin d'assurer une bonne coordination entre la formation pratique et la formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) et une prise en charge correcte de l'apprenti dans les deux lieux de formation, il est indispensable que l'EFP organise une concertation avec l'entreprise formatrice au début de la formation. L'EFP et l'entreprise formatrice doivent fixer d'un commun accord les périodes de la FTTC et les périodes de la formation pratique en entreprise, en tenant compte du volume horaire défini par le programme de formation.

# Organisation et déroulement de la Formation théorique et technologique complémentaire (FTTC)

La Formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) est organisée sur la base du « Curriculum de l'Etablissement de formation » (voir 4.5.).

La répartition de cette durée globale en volume horaire hebdomadaire est laissée à l'initiative de l'EFP qui doit déterminer un emploi du temps équilibré en tenant compte de la durée de formation exprimée en semaines pour chaque groupe d'apprentis. Cette répartition est à réaliser au début de la formation.

Cette démarche permet une organisation souple et cohérente du cursus de formation de l'apprenti. Elle permet également l'organisation de périodes de formation par le regroupement des apprentis pour une période donnée à chaque fois que nécessaire, tel que pour la formation de base, ou en fonction du contexte géographique ou de l'organisation spécifique des activités pédagogiques et de l'entreprise.

Toutefois, le volume horaire semestriel indiqué par le tableau « Découpage horaire par semestre et par module de formation » (voir 4.4.) doit être respecté de manière à

assurer un déroulement cohérent du cursus de l'apprenti et faciliter les évaluations périodiques.

Autant que faire se peut le déroulement de la FTTC doit être mis en relation avec la formation pratique. Cette action peut être rendue possible avec une relation de travail étroite à développer entre le formateur et le maître d'apprentissage.

Il est rappelé que la FTTC comprend également des exercices et des travaux pratiques en ateliers au sein de l'EFP à chaque fois que le programme l'exige ou que certaines activités professionnelles ne soient pas exécutées par l'entreprise formatrice (voir 5.3).

La FTTC doit être assurée par un formateur de la spécialité, ayant le niveau souhaité et exceptionnellement par un formateur de la même branche professionnelle.

#### Formation de base au niveau de l'EFP

La méthodologie proposée préconise une formation de base à assurer à l'apprenti au début de sa formation, dont les objectifs sont décrits au chapitre 2.2. Elle est définie pour chaque métier/ spécialité au début du curriculum de l'établissement de formation dans le Champ N°1 « Formation de base ». Cette formation de base est destinée à doter l'apprenti des savoirs théoriques et technologiques et des savoirs- faire pratiques qui lui permettent une intégration facilitée au sein de l'entreprise formatrice.

La durée de cette formation est définie en fonction du niveau de technicité de chaque métier (spécialité) et de la complexité des activités à réaliser. Elle est assurée par l'EFP et peut être organisée sous forme de stage bloqué en une ou deux périodes selon les conditions spécifiques de chaque métier (spécialité) et/ ou de chaque région ou localité.

#### Formation complémentaire

Le curriculum prévoit une formation complémentaire destinée à renforcer les compétences professionnelles de l'apprenti par un élargissement de ses connaissances et savoirs faire. Le but de cette formation complémentaire est de donner à l'apprenti une formation aussi complète que possible facilitant son insertion dans la vie professionnelle, avec une plus large employabilité.

Cette formation complémentaire est assurée à travers des modules conçus de façon à faire acquérir à l'apprenti :

- Les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial, lui permettant de mieux comprendre l'organisation, la gestion et l'intérêt de l'entreprise où il travaille et de se s'initier à l'esprit entrepreneurial, visant l'auto emploi et le montage de petits projets ;
- L'initiation à l'utilisation de l'outil informatique lui permettant de gérer efficacement son activité professionnelle d'une part et d'élargir et d'actualiser ses connaissances techniques et technologiques par l'accès au réseau Internet d'autre part;
- Les éléments d'aide à l'insertion professionnelle à travers les techniques de recherche d'emploi par une présentation dynamique de sa candidature à occuper un emploi et une meilleure connaissance des acteurs du marché de l'emploi et de son organisation.

Compte tenu de leur spécificité, certains métiers/ spécialités intègrent l'initiation à l'utilisation de l'outil informatique au niveau du Champ d'activité N°1 « Formation de base ». De ce fait, la formation complémentaire ne reprend pas ce module pour ces métiers/ spécialités.

Enfin, d'autres métiers (spécialités) ont nécessité l'introduction d'un module technique complémentaire lié à la possibilité (éventualité) d'extension de l'activité du métier

pour une gestion technique spécifique ou un élargissement des compétences professionnelles avec certaines options.

La formation complémentaire est organisée par l'EFP en collaboration avec l'entreprise. Elle peut comporter des démonstrations et des aspects pratiques, notamment par des visites d'entreprises et d'institutions en relation avec les objectifs de la formation.

#### Formation au sein de l'entreprise formatrice

La formation au sein de l'entreprise formatrice est organisée sur la base du « Curriculum et plan de formation de l'entreprise » (voir 4.6.), dont les objectifs sont décrits au chapitre 2.2.

Elle concerne essentiellement des aspects pratiques à travers des activités et des gestes professionnels exécutés par l'apprenti de manière répétitive et progressive en cours d'activité professionnelle. Elle doit être également renforcée par des démonstrations et explications techniques et technologiques réalisées par le maître d'apprentissage.

Cette formation constitue une partie essentielle du cursus de l'apprenti. Une attention particulière doit être accordée à son organisation, son suivi et son évaluation. Elle est encadrée par un maître d'apprentissage désigné par l'entreprise formatrice parmi les ouvriers ou cadres qualifiés ou spécialisés en mesure de dispenser cette formation en entreprise.

Malgré les contraintes objectives liées à la programmation des activités, l'entreprise doit faire l'effort de réaliser le plan de formation de l'apprenti le plus prés possible du contenu du programme de formation, en relation avec la FTTC.

La répartition de cette durée globale en volume horaire hebdomadaire est fixée en relation avec les horaires de travail de l'entreprise et l'emploi du temps défini pour la FTTC. Cette répartition donne lieu à l'élaboration par l'entreprise d'un plan de formation personnalisé pour l'apprenti par référence au « Curriculum et plan de formation de l'entreprise » (voir 4.6.).

#### Suivi et évaluation des compétences

#### Organisation du suivi de l'apprenti

Le suivi régulier de l'apprenti en milieu professionnel et au niveau de l'établissement de formation est réalisé par les formateurs de l'EFP en relation avec le maître d'apprentissage. Il fait l'objet d'un planning des visites au niveau de l'entreprise formatrice.

Le nombre de ces visites est fixé à deux visites au moins par semestre. Chaque visite donne lieu à un rapport - modèle « *fiche de visite ».* Ce rapport comprend outre les informations générales relatives à l'apprenti, le maître d'apprentissage et l'entreprise formatrice, les observations quant aux conditions de la formation, le respect du plan de formation et l'assiduité de l'apprenti.

Des réunions périodiques de coordination entre les formateurs et les maîtres d'apprentissage concernés doivent être organisées à l'effet d'ajuster le cas échéant le plan de formation de l'apprenti. Ces réunions devraient permettre d'apporter des solutions aux contraintes éventuelles rencontrées en cours de formation et notamment le rapport qui doit exister entre la FTTC et la formation en entreprise. En fonction des thèmes abordés, des représentants des apprentis pourraient être associés à certaines rencontres.

Pour assurer un suivi régulier et un encadrement de qualité des apprentis, l'EFP doit mobiliser un nombre de formateurs suffisant en veillant à une juste répartition des

tâches de chacun, en même temps que des moyens de leurs déplacements et de motivation.

L'organisation des réunions périodiques de coordination, requiert la même attention. Pour garantir leur efficacité, atteindre les résultats escomptés et impliquer les maîtres d'apprentissage, il est nécessaire de réunir les conditions de travail acceptables et des mesures incitatives.

Le livret d'apprentissage est un instrument pédagogique essentiel pour le suivi du cursus de formation de l'apprenti. Il est mis à la disposition de chaque apprenti par l'EFP au même titre que le contrat d'apprentissage. C'est un document personnel de l'apprenti qui porte sur toutes les activités et tâches qu'il réalise en cours de formation aussi bien en entreprise qu'au niveau de l'EFP durant toute la durée de sa formation.

Le livret d'apprentissage comporte toutes les informations observations et recommandations relatives au déroulement du cursus de l'apprenti. Il est contrôlé régulièrement par le maître d'apprentissage et le formateur chargé du suivi.

Pour donner toute son efficacité à cet instrument pédagogique, le livret d'apprentissage doit être adapté à la nouvelle méthodologie de formation professionnelle par apprentissage.

#### Evaluation périodique et les instruments pédagogiques

Les évaluations périodiques sont organisées au minimum une fois par semestre. Elles portent sur le programme dispensé au cours du semestre considéré et les compétences dont les modules sont achevés.

Selon le cas, elles consistent en des exercices écrits ou la réalisation de produits ou de prestations et sont pratiquées par le formateur pour la FTTC (au sein de l'EFP) et par le maître d'apprentissage pour la partie pratique (au sein de l'entreprise formatrice).

La notation se fait sur la base de la *grille de notation et d'évaluation* donnée à la fin du « Curriculum et plan de formation de l'entreprise ». Cette grille constitue la référence pour les évaluations périodiques aussi bien pour la FTTC que pour la formation en entreprise.

La note d'évaluation globale pour le semestre inclue la FTTC et la partie entreprise. Pour chacune des deux parties, les notes sont affectées d'un coefficient en fonction du poids relatif et pour chaque compétence (ou module).

Outre, les évaluations périodiques ci-dessus évoquées, l'évaluation se fait à travers des tests ponctuels organisés à l'initiative des formateurs et des maîtres d'apprentissage qui portent des appréciations et formulent des conseils aux apprentis en cours de formation entre deux périodes d'évaluation semestrielle.

Les notes d'évaluation semestrielle peuvent, le cas échéant, être prises en compte par le jury lors des délibérations pour l'examen de fin d'apprentissage. Leur impact est laissé à l'appréciation des membres du jury et défini par voie réglementaire.

#### Examen de fin d'apprentissage

A la fin de sa formation, l'apprenti est soumis à un Examen de fin d'apprentissage (EFA). L'examen de fin d'apprentissage est une exigence de l'institution qui a pour but de prouver que le niveau de qualification prévu a été atteint et que les compétences sont acquises par rapport aux exigences d'exercice du métier.

#### (1) Organisation et épreuves de l'EFA:

L'examen de fin d'apprentissage est organisé sous la responsabilité de l'Etablissement de formation professionnelle en collaboration avec l'entreprise formatrice. Il porte sur les matières enseignées pendant le cursus de formation et comprend des épreuves écrites et la réalisation de produits ou de prestations, selon les thèmes de sujets retenus.

En règle générale, l'examen se déroule au sein de l'EFP. Toutefois, si les conditions de réalisation de produits ou de prestations ne sont pas réunies au sein de l'EFP, les épreuves concernant cette partie peuvent se dérouler au sein de l'entreprise formatrice sous le contrôle des formateurs de l'EFP en collaboration avec le maître d'apprentissage. Les conditions matérielles pour le déroulement de l'EFA sont réunies par l'EFP.

Les épreuves de l'EFA sont choisies sur la base des propositions de sujets d'examen formulées par les formateurs en collaboration avec les maîtres d'apprentissage. Elles doivent être présentées selon les normes techniques et des standards reconnus.

Elles ne doivent comporter aucune erreur. Elles doivent comporter le temps alloué pour la qualification visée et le débit matière. Pour la partie pratique, les épreuves doivent porter sur l'activité normale de l'apprenti à son poste de travail.

Les épreuves ainsi conçues doivent être transmises à l'institution compétente en matière d'examen pour leur validation et la sélection finale des sujets d'examen. Les sujets retenus doivent être transmis sous pli cacheté à l'EFP concerné au plus tard 15 jours avant la date prévue de l'examen pour permettre son organisation matérielle dans de bonnes conditions.

La correction des épreuves et l'attribution des notes sont faites par des formateurs et des maîtres d'apprentissage choisis préalablement, en préservant l'anonymat des candidats. Pour les épreuves pratiques (réalisation d'ouvrages à l'échelle réelle) l'évaluation et la notation est faite par au minimum par un binôme (un formateur et un maître d'apprentissage) qui peut être élargi selon le cas et le besoin à un groupe d'évaluateurs choisis en raison de leur qualification et compétence.

Les modalités de correction et d'attribution des notes sont fixées par l'administration de la formation professionnelle qui définit :

- Les coefficients par matière ;
- La note éliminatoire ;
- La note moyenne d'admission à l'examen de fin d'apprentissage ;
- Les conditions de prolongation de formation.

Les critères ainsi définis sont portés à la connaissance de l'apprenti à évaluer.

#### (2) Le Jury d'examen

Le jury d'examen est composé de formateurs et de maîtres d'apprentissage, de professionnels et de pédagogues. Il est présidé par le Directeur de l'EFP qui assure son secrétariat technique.

Il est fortement recommandé de faire participer des représentants des opérateurs économiques du métier (spécialité), des chambres consulaires et d'unions professionnelles de la branche au jury d'examen et les impliquer particulièrement dans ce processus d'évaluation des apprentis.

Le jury d'examen veille au respect des procédures en matière de :

- Ouverture des plis ;
- Surveillance et de bon déroulement de l'examen ;
- Vérification des conditions matérielles de l'examen ;
- Respect des modalités de correction des épreuves.

Le jury délibère sur les résultats obtenus par les candidats et élabore le procès verbal de l'examen qui mentionne les candidats :

- Reçus avec ou sans mention ;
- Repêchés (rachats);
- Echecs avec ou sans possibilités de repasser l'examen ;
- Les prolongations de la formation.

Sur la base des résultats proclamés, l'administration de la formation professionnelle délivre les diplômes aux candidats reçus.

Ces dispositions sont précisées par l'administration de la formation professionnelle par voie réglementaire.